

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 36 (1964)

Heft: 12

Artikel: Décongestionner Londres

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Décongestionner Londres

Quelques jours après avoir pris le pouvoir, le nouveau gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne a pris des mesures rapides et énergiques pour mettre un frein à la constante croissance du surpeuplement londonien. Le 4 novembre, M. George Brown, ministre des Affaires économiques, a déclaré à la Chambre des communes qu'à dater de ce jour la construction de nouveaux immeubles de bureaux dans la zone du Greater London serait virtuellement arrêtée. «Le gouvernement, a-t-il dit, ne tardera pas à présenter un projet de loi, qui aura un effet rétroactif et rendra nécessaire l'octroi de permis spéciaux (*office development permits*) par le Board of Trade pour la construction de nouveaux bureaux comme pour le changement d'affectation de bâtiments déjà existants, et cela en dehors des permis de bâtir normaux. L'application de cette loi sera particulièrement sévère

dans la zone interne du Greater London Council, où l'on n'accordera aucun permis sauf dans des circonstances très exceptionnelles. Dans le reste de la zone métropolitaine londonienne, le contrôle ne sera pas moins strict, mais des permis de construire des bureaux pourront être accordés si le permis normal dans le cadre des programmes de planification a été obtenu avant le 5 novembre.» La déclaration de M. Brown, qui a ensuite été publiée en *Livre blanc*, a mis certains faits en relief: les emplois à Londres se multiplient au rythme de 40 000 par an et cela est dû principalement au développement des immeubles de bureaux. Près de 200 000 emplois de bureau ont été créés dans le Central London depuis 1951. Les permis de bâtir déjà accordés pourraient produire encore plus de 250 000 emplois à Londres – dont la moitié dans la zone centrale. Ce qui représenterait encore environ 2 500 000 m² de surface occupée par des bureaux. Londres en a déjà 10 600 000 m² contre 680 000 m² pour Birmingham, la même surface pour Manchester et 500 000 m² pour Liverpool. Cela signifie, comme tout Londonien le sait, que les services de transport sont terriblement congestionnés et que la pression et l'inconfort des heures de pointe à Londres sont maintenant notoires. «Nous ne pouvons pas nous permettre les lourdes dépenses d'investissement que représenteraient les nouveaux travaux nécessaires pour remédier à la pression du «trajet-jusqu'au-bureau» résultant de tous ces emplois de bureau additionnels», a déclaré le ministre. Il a ajouté que le gouvernement avait l'intention d'examiner avec le Greater London Council toute la situation de l'emploi à Londres par rapport au logement, aux transports et à d'autres services, afin de déterminer quel niveau d'emplois de bureau serait acceptable dans une optique à long terme.

Qui plus est, le gouvernement ferait procéder à des études détaillées pour mettre en lumière les possibilités de décentralisation des bureaux tout à fait en dehors du sud-est et les considérations qui devraient présider à leur installation dans d'autres parties du pays. M. Brown a également exposé au Parlement le système très complexe d'organismes qu'il compte créer pour mener à bien son programme de planification économique. Il y aura des conseils régionaux composés de fonctionnaires des Ministères du logement, du travail, etc., assistés par des experts et des membres importants des autorités locales, qui seront principalement chargés de coordonner les différentes sortes d'activités planificatrices.

Dans l'ensemble, cette mise en œuvre de la «décongestion» de Londres a été bien accueillie par la presse. Le *Times* aurait préféré des freins fiscaux à des interdictions totales de construire des bureaux, mais il a remarqué que «la volonté du gouvernement d'agir fermement sera applaudie». Le *Daily Telegraph* a souligné que ces mesures, qui sont bonnes en elles-mêmes, pourraient avoir certains effets défavorables, comme des bénéfices spéculatifs par des propriétaires de bureaux déjà construits mais encore libres. Le *Guardian* a écrit: «C'est un départ modéré mais encourageant. Les Londoniens, qui faisaient la queue ce matin, sont en droit de penser que le nouveau gouvernement essaie au moins d'empêcher les queues de s'allonger. Les gens du nord, qui cherchent un emploi ou une situation d'avenir, peuvent se dire que ceux-ci ne vont pas tarder à venir à eux.»

**Tableau 7 :
Travaux de la Confédération¹**

Catégories de travaux	Constructions exécutées (en millions de francs)			Constructions projetées (en millions de francs)		
	1962	1963	1962 =100	1963	1964	1963 =100
CFF						
Pose de voies	121,4	141,4	116	146,3	141,9	97
Lignes de contact	2,5	2,2	88	2,4	2,3	96
Usines d'électricité	1,1	1,3	108	5,8	4,2	72
Ateliers	1,7	0,7	41	1,8	7,8	433
Bâtiments de service	15,5	12,6	81	28,1	19,3	69
Total	142,2	158,2	111	184,4	175,5	95
PTT						
Câbles et lignes	47,9	52,5	110	48,4	56,9	118
Bâtiments de service	37,8	49,2	130	47,0	74,7	159
Total	85,7	101,7	119	95,4	131,6	138
Autres services						
Bâtim. administratifs	5,2	3,1	60	4,7	7,3	155
Bâtiments des douanes	3,7	2,2	59	4,0	4,7	118
EPF	9,4	9,2	98	6,3	11,0	175
Laboratoires fédéraux d'essai de matériaux	13,3	6,3	47	5,0	5,7	114
Travaux militaires, dépôts, réservoirs	94,5	106,5	113	139,4	145,3	104
Autres travaux	10,2	15,3	150	12,2	26,9	220
Total	136,3	142,6	105	171,6	200,9	117
Total général	364,2	402,5	111	451,4	508,0	113

¹ Sans les travaux d'entretien.